Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_233-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni le 11 décembre 2025 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	52
Présents :	35
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Alain FOLLIC

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Martine PRIMA
BAYE :	-
CLOHARS-CARNOËT :	Jérôme LE BIGAUT
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Yanig MOELO
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Patrick TANGUY, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT, Hélène LE BOURHIS
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Denis BARGUIL (BANNALEC), Guy DOEUFF (BANNALEC), Pascal BOZEC (BAYE), Denez DUIGOU (CLOHARS), Anne MARECHAL (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Christophe RIVALLAIN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE), Manuel POTTIER (QUIMPERLE), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
Pascal BOZEC (BAYE) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jérôme LE BIGAUT (CLOHARS)
Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Christophe RIVALLAIN (MOELAN) a donné à Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC)
Manuel POTTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_233-DE

Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE)
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_233-DE

DCC2025-233

VIE COURANTE
13- TOURISME

Tourisme - Surveillance des zones de baignades déclarées d'intérêt communautaire – organisation de la saison 2026

Par délibération communautaire du 21 février 2013, le conseil communautaire a approuvé l'organisation de la surveillance des zones de baignades sur les plages du territoire.
La convention associée pour l'organisation de la surveillance des zones de baignades signée par Quimperlé Communauté, le SDIS 29 et les communes de Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët définit les modalités de fonctionnement et engagements respectifs.
Les services du SDIS 29, moyennant une prestation évaluée entre 3000 et 3500€ par semaine par poste selon le type de poste, assureront la surveillance des zones de baignades sur les plages de Bellangenêt, Kérou sur la commune de Clohars-Carnoët et la plage de Kerfany sur la commune de Moëlan-sur-Mer, pour une période à définir par Quimperlé Communauté.
Hormis le poste de Bellangenêt nécessitant la présence de 4 sauveteurs en permanence 7j/7, les 2 autres postes seront armés de 3 sauveteurs 7j/7 avec toutefois la possibilité de les renforcer en fonction des conditions de surveillances.
La proposition consiste à maintenir les horaires précédemment fonctionnels à savoir de 13h30 à 19h30 7 jours sur 7. Compte tenu du démarrage des vacances scolaires estivales le samedi 4 juillet 2026, la période de surveillance des zones de baignade pourrait débuter ce même jour. Cette organisation réduirait ainsi la période de surveillance d'une semaine vis-à-vis de l'organisation des années passées.
Considérant l'avis de la commission Attractivité du 1er décembre 2025 qui propose d'organiser la surveillance des zones de baignades du samedi 4 juillet 2026 au samedi 29 août 2026 inclus de 13h30 à 19h30,

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER la période de surveillance souhaitée pour l'été 2026, à savoir du samedi 4 juillet 2026 au samedi 29 août 2026 inclus de 13h30 à 19h30,
- AUTORISER le président à signer les actes administratifs afférents,
- AUTORISER le président à honorer les dépenses afférentes à l'organisation de la surveillance des zones de baignades.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE la période de surveillance souhaitée pour l'été 2026, à savoir du samedi 4 juillet 2026 au samedi 29 août 2026 inclus de 13h30 à 19h30,
- AUTORISE le président à signer les actes administratifs afférents,
- AUTORISE le président à honorer les dépenses afférentes à l'organisation de la surveillance des zones de baignades.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-242900694-20251211-2025_233-DE

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Sébastien MIOSSEC